



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 26 décembre 2018

DENGUE A LA RÉUNION : Bilan des actions réalisées sur l'année 2018

L'épidémie de dengue en cours se poursuit. Du 3 au 16 décembre, sur 2 semaines, 20 cas de dengue ont été confirmés, portant à **6 712** le nombre total de cas signalés à La Réunion. Les dernières prévisions de l'Institut Pasteur laissent présager une vague épidémique de plus grande ampleur dans les mois à venir. L'identification de tout nouveau foyer de dengue est donc aujourd'hui primordiale. L'ARS OI invite les personnes déclarant des symptômes (fièvre, douleur musculaire...) à consulter rapidement un médecin et à réaliser les analyses biologiques prescrites. L'ensemble des acteurs (ARS Océan Indien, services de l'Etat, collectivités locales, associations...) poursuivent leur mobilisation.

Lors de la journée départementale dédiée à la lutte contre la dengue du 18 décembre 2018 de nombreux acteurs privés et publics de l'île se sont engagés, en organisant eux aussi des actions de sensibilisation auprès de leur personnel, de leur public et de la population. Aujourd'hui, **la mobilisation active de l'ensemble de la population reste plus que jamais essentielle avec l'arrivée des pluies**. Ainsi, des messages de prévention ont été largement relayés par de nombreux acteurs privés et publics notamment :

- plus de 30 grandes entreprises réunionnaises,
- une vingtaine d'associations,
- les communes et intercommunalités,
- les stations-services,
- les établissements de santé,
- le rectorat, les écoles, les collèges et les lycées,
- le conseil régional et le conseil départemental,
- les pharmacies,
- ...



Quelques chiffres-clés de l'année 2018

Retour en quelques chiffres sur le dispositif renforcé de Lutte Anti-Vectorielle de l'ARS Océan indien sur l'année 2018.

Des actions de traitement :

- des actions de lutte anti-vectorielle menées dans **6 260** zones de circulation de la dengue,
- plus de **76 000 contrôles** de cours et de jardins chez des particuliers,
- près de **35 000** maisons ont fait l'objet d'un traitement insecticide de la cour et du jardin,
- environ **8 500** maisons identifiées avec des gîtes larvaires et plus de **12 500** gîtes larvaires éliminés.

Des actions de sensibilisation de la population : (stands, CCAS, clubs 3^{ème} âge, centres aérés, marchés) :

- **380 actions** portées par le service de Lutte Anti-Vectorielle,
- **74 sessions** de formation,
- **175 établissements scolaires** informés,
- **66 actions** dans les écoles,
- **72 000 élèves** sensibilisés.

Une mobilisation de renforts :

- **29 intérimaires,**
- **94 renforts (SDIS - RSMA),**
- **600 contrats aidés (PEC).**

La distribution de répulsifs :

- Près de 500 flacons distribués chaque semaine aux personnes les plus sensibles.

Situation épidémiologique au 26 décembre 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 3 au 16 décembre, sur 2 semaines, **20 cas de dengue** ont été confirmés :

- **15 pour la semaine du 3 au 9 décembre,**
- **5 pour la semaine du 10 au 16 décembre.**

Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

=> **Dans le sud** : Saint-Louis (6 cas),
=> **Dans l'ouest** : Saint-Leu (3 cas), Possession (4 cas), Le Port (1 cas), Saint-Paul (5 cas),
=> **Dans le nord** : Saint-Denis (1 cas).

Les quartiers identifiés comme des zones de circulation active du virus de la dengue sont :

=> **Saint Louis** : La Rivière Saint Louis - quartier Petit Bon Dieu,
=> **Possession** : Centre-ville,
=> **Saint Paul** : Ermitage-les-Bains.

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- **149 hospitalisations** pour dengue,
- **468 passages aux urgences,**
- **6 décès**, dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue.

Rappel des gestes à adopter pour se protéger contre la dengue

- **supprimer les eaux stagnantes** dans son environnement (vider les soucoupes, les petits récipients dans sa cour et son jardin),
- **se protéger et protéger son entourage** des piqûres de moustiques (répulsifs, port de vêtements longs, moustiquaires),
- **éliminer les déchets** pouvant générer des gîtes larvaires,
- **respecter les dates d'enlèvement des déchets et encombrants,**
- **consulter impérativement son médecin**, en cas d'apparition de symptômes de la maladie (apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue) et continuer à se protéger des piqûres de moustiques.